

A LA BICHE AU BOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège social : 45 avenue Ledru Rollin
75012 Paris
434 866 315 RCS Paris

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 24 611,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 611,38 euros
------------------------	-----------------

Est affecté

Au compte « report à nouveau » pour absorption des pertes antérieures pour Qui se trouve ainsi soldé	11 988,51 euros
---	-----------------

Le solde soit	----- 12 621,87 euros
---------------	--------------------------

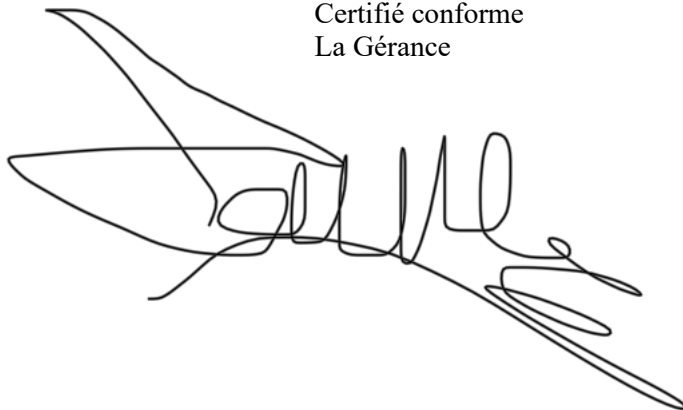
En totalité au compte « autres réserves »
qui s'élève ainsi à 12 621,87 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



“Fertiliseurs d'entreprises

PLAQUETTE ANNUELLE

Période du

01/01/2025 au 31/12/2025

SARL A LA BICHE AU BOIS

45 AVENUE LEDRU-ROLLIN

75012 PARIS

Siret: 43486631500022

Certifié conforme
l'original



Epinal - Metz - Nancy - Paris - Strasbourg - Thionville

Bilan actif et passif

Bilan Actif et Passif

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Variation 1
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial (1)	410 088		410 088	410 088	
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et a...					
Immobilisations incorporelles	410 088		410 088	410 088	
Terrains					
Constructions					
Installations tech., mat. et out. industriels	32 621	32 123	498	624	-126
Autres immobilisations corporelles	127 496	114 059	13 437	20 466	-7 029
Immobilisations corporelles en cours, avances et ac...					
Immobilisations corporelles	160 117	146 182	13 935	21 090	-7 155
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	35 472		35 472	35 472	
Immobilisations financières (2)	35 472		35 472	35 472	
Actif immobilisé	605 677	146 182	459 495	466 650	-7 155
Matières premières, autres approvisionnement					
En-cours de production					
Produits finis					
Marchandises	11 745		11 745	11 020	725
Stocks et en-cours	11 745		11 745	11 020	725
Avances et acomptes versés sur commande					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	13 193		13 193	11 037	2 156
Charges constatées d'avance				1 425	-1 425
Capital souscrit et appelé, non versé					
Créances	13 193		13 193	12 462	731
Actions propres					
Autres titres	1 903		1 903	1 854	49
Valeurs mobilières de placement	1 903		1 903	1 854	49
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	92 516		92 516	88 392	4 124
Actif circulant	119 357		119 357	113 728	5 629
Frais d'émission des emprunts					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif					
Total Actif	725 033	146 182	578 851	580 378	-1 526

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Variation 1
Fonds commercial (1) Dont droit au bail					
Immos financières (2) Dont à moins d'un an (brut)					
Créances (3) Dont à moins d'un an (brut)					

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Variation 1
Capital social ou individuel	7 700	7 700	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserve légale	770	770	
Réserves statutaires ou contractuelles	299 000	299 000	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-11 989	-12 479	490
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	24 611	490	24 121
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Réserves	312 393	287 781	24 611
Capitaux propres	320 093	295 481	24 611
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit (2)	29 238	85 925	-56 686
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 865	102 189	9 676
Dettes fiscales et sociales	91 447	85 946	5 501
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	26 208	10 836	15 372
Produits constatés d'avance			
Dettes (1)	258 759	284 896	-26 138
Ecart de conversion et différences d'évaluations - Passif			
Total Passif	578 851	580 378	-1 526
(1) Dont à plus d'un an			
(1) Dont à moins d'un an	258 759		258 759
(2) Dont concours bancaires			
(3) Dont emprunts participatifs			

Présentation de la société

Désignation de la société : A LA BICHE AU BOIS

Annexe au bilan avant répartition et au compte de résultat, présenté sous forme de liste de l'exercice clos le 31/12/2025, se caractérisant par les données suivantes :

Indicateur	Montant
Total du bilan	578 851,46
Résultat	24 611,38

Présentation de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes présentées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022, règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2023, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux articles 121-1 à 121-5 du Plan Comptable Général, selon les principes d'établissement des comptes annuels : image fidèle, comparabilité et continuité d'activité, régularité et sincérité, prudence, permanence des méthodes ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement. En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application de ce nouveau plan comptable n'a pas d'impact significatif dans la présentation des comptes de la société qui nécessiterait une mention particulière.